

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

**MUNICIPALITÉ DES CÈDRES
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC**

10 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 octobre 2023 à 19h30 à l'Hôtel de Ville sis au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Julie Paradis, Lyndsay Simard, Michel Proulx, Loïc Dewavrin et Jacques Bouchard sous la présidence du maire, Bernard Daoust

Est absent :

Le conseiller, Marcel Guérin

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier

Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Bernard Daoust, déclare la séance légalement ouverte.

Le président informe également les personnes présentes que la séance est captée de façon audio et vidéo et que l'enregistrement sera disponible en différé sur le site internet de la Municipalité.

Le maire informe les personnes présentes qu'une période de questions pour les citoyens concernant la problématique de vitesse sur le territoire de Les Cèdres se déroulera avant l'ouverture de la séance, et ce pour une période de 20 minutes.

La période de question étant terminée, la séance ordinaire débute à 19h57.

2023-10-351 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 octobre 2023

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 octobre 2023

2. Procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2023

3. Affaires financières

- 3.1 Acceptation des comptes du 14 septembre au 11 octobre 2023
- 3.2 Paiement de factures et/ou décomptes progressifs :
 - 3.2.1 Les Constructions B. Martel Inc. :
 - 3.2.1.1 Paiement du décompte progressif numéro 2 - réfection d'un escalier de secours et échelle de toit
 - 3.2.1.2 Paiement du décompte progressif numéro 3 (libération de la retenue de 10%) - réfection d'un escalier de secours et échelle de toit
 - 3.2.2 Services subaquatiques BLM : paiement des factures numéros 2355 et 2357 - services professionnels pour la surveillance des travaux sous-marins au quai municipal
 - 3.2.3 Purcèdres : paiement de la facture numéro 5045 relative à la cueillette et disposition de branches
- 3.3 Demandes de subventions, financement et autres
 - 3.3.1 Maison des jeunes Les Cèdres : location de la salle des Bâisseurs
 - 3.3.2 Église de Saint-Joseph de Soulanges : campagne « Sauvons Notre Église » de Saint-Joseph
 - 3.3.3 Diocèse de Valleyfield : invitation au 66^e souper annuel du Prêt d'honneur

4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire

- 4.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : acceptation
 - 124, Rue Bissonnette – revêtement de toiture (noyau villageois)
 - chemin du Fleuve (lot 6 582 835) – nouvelle construction (lanière du Fleuve)
- 4.2 Autorisation à BC2 pour la signature et la délivrance de permis et certificats

5. Règlements municipaux

- 5.1 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 488-1-2023 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 et ses amendements afin d'ajouter les zones H-31, H-33, C-2, C-3, C-7 et P-3 au territoire assujetti
- 5.2 Adoption du projet de règlement numéro 488-1-2023 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 et ses amendements afin d'ajouter les zones H-31, H-33, C-2, C-3, C-7 et P-3 au territoire assujetti
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 499-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 310 000\$ relatif à la rénovation du Pavillon des bénévoles
- 5.4 Adoption du règlement numéro 315-2-2023 modifiant le règlement numéro 315-2009 et ses amendements décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

6. Affaires municipales

Aucun point

7. Affaires juridiques et greffe

- 7.1 Format légal Notaires et conseillers juridiques Inc. : mandat de services professionnels pour la préparation de l'acte de cession et l'inscription au Registre foncier du Québec de la bâtisse du Pavillon des bénévoles (anciennement centre récréatif) sis sur le lot 5 437 909 du cadastre du Québec

8. Ressources matérielles et immobiliers

- 8.1 Annulation de l'appel d'offres sur invitation numéro AO 2023-09 relatif au contrat pour les travaux de rehaussement de l'intersection des chemins du Fleuve et Saint-Féréol
- 8.2 Consultants Blitz inc.; offre de services professionnels en ingénierie – agrandissement du Pavillon des bénévoles
- 8.3 Sciage de Béton Dorion Inc. : octroi du contrat pour des travaux de sciage, retrait et disposition de structures en béton à la station d'aqueduc du Fleuve

9. Ressources humaines

- 9.1 Démission de Jocelyn Délisle à titre de pompier à temps partiel
- 9.2 Entérinement de l'embauche de Marco Leclerc à titre de journalier/ouvrier permanent/temps plein au Service des travaux publics
- 9.3 Nomination de Pier-Olivier Henuset à titre de contremaître par intérim du Service des travaux publics

10. Loisirs, culture et vie communautaire

- 10.1 Éditions Média Plus Communication : autorisation de signature du contrat d'édition de la revue municipale Le Jaseur pour l'année 2024

11. Services techniques et infrastructures

- 11.1 Construction PL Langevin : autorisation de signature de l'entente relative à des travaux municipaux
- 11.2 Ministère des transports et de la mobilité durable : demande de permis concernant le projet de conversion de système d'éclairage au Del

12. Service de sécurité incendie

- 12.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour l'année 2024-2025

13. Divers et correspondance

Période des questions aux citoyens

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2023-10-352 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2023

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2023 et renoncent à leur lecture;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2023 soient adoptés le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2023-10-353 Acceptation des comptes du 14 septembre au 11 octobre 2023

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 14 septembre au 11 octobre 2023 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes à payer dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
▪ Paiements (par chèques, dépôts directs, débits directs)	1 211 833.23\$
▪ Salaires versés – paies numéros 35 à 39-2023	304 160.85\$
▪ Contribution de l'employeur	59 000.94\$

QUE le Conseil autorise le greffier-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

**2023-10-354 Paiement du décompte progressif numéro 2 - réfection d'un escalier de secours et échelle de toit
Les Constructions B. Martel Inc.
Projet numéro 2021-400-10**

ATTENDU la résolution numéro 2022-11-490 octroyant à Construction B. Martel Inc. le contrat pour la réfection d'un escalier de secours et échelle de toit ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 2 pour les travaux exécutés entre 1^{er} juillet et le 31 août 2023 ;

ATTENDU l'approbation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 2 250\$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel Inc. relatif au contrat de réfection d'un escalier de secours et échelle de toit ;

QU'une retenue contractuelle de 10% au montant de 250\$ (taxes en sus) est appliquée audit décompte.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédant de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-355 Paiement du décompte progressif numéro 3 (libération de la retenue de 10%) - réfection d'un escalier de secours et échelle de toit
Les Constructions B. Martel Inc.
Projet numéro 2021-400-10

ATTENDU la résolution numéro 2022-11-490 octroyant à Construction B. Martel Inc. le contrat pour la réfection d'un escalier de secours et échelle de toit ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 3 relatif à la libération de la retenue contractuelle ;

ATTENDU l'approbation de paiement dûment signée par les parties ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 3 (libération de la retenue contractuelle de 10%) au montant de 8 690\$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel Inc. relatif au contrat de réfection d'un escalier de secours et échelle de toit.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédant de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-356 Services subaquatiques BLM : paiement des factures numéros 2355 et 2357 - services professionnels pour la surveillance des travaux sous-marins au quai municipal

Projet numéro 2021-800-11

ATTENDU la résolution numéro 2023-03-105 octroyant à Services subaquatique BLM le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux sous-marins au quai municipal ;

ATTENDU la réception des factures numéros 2355 et 2357 (crédit applicable) et le dépôt de l'état de compte en date du 1^{er} septembre 2023 ;

ATTENDU QUE ce projet a fait l'objet d'une entente de financement avec Hydro-Québec dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des factures numéros 2355 et 2357 (crédit applicable) au montant final de 17 931.15\$ (taxes en sus) à Services subaquatique BLM relativement au contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux sous-marins au quai municipal.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédant de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-357 Purcèdres : paiement de la facture numéro 5045 relative à la cueillette et disposition de branches

ATTENDU la résolution numéro 2023-03-103 octroyant à PURcèdres le contrat pour la fourniture de la main d'œuvre, le matériel et les équipements aux travaux de déchiquetage de branches pour l'année 2023 ;

ATTENDU la troisième collecte effectuée au mois de septembre dernier tel que prévu au calendrier annuel ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'AUTORISER le paiement de la facture numéros 5045 à PURcèdres au montant de 8 093.75\$ (taxes en sus) relative au contrat de collecte de branches pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-358 Maison des jeunes Les Cèdres : location de la salle des Bâisseurs *Demande de subvention, financement et autre*

ATTENDU la demande de la Maison des jeunes de Les Cèdres pour la gratuité de la location de la salle des Bâisseurs dans le cadre de la rencontre des directeurs des Maisons des Jeunes de la Montérégie qui se déroulera le 18 novembre prochain ;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes est un organisme reconnu par la Municipalité ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE VERSER une commandite au montant de 344.93\$ (taxes incluses) à la Maison des jeunes de Les Cèdres dans le cadre de la rencontre des directeurs des Maisons des Jeunes de la Montérégie.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-359 Église de Saint-Joseph de Soulanges : campagne « Sauvons Notre Église » de Saint-Joseph *Demandes de subventions, financement et autres*

ATTENDU la demande de contribution financière du Comité de la campagne « Sauvons Notre Église » de la Paroisse Saint-Joseph de Soulanges ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'interdiction de subventions municipales, la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur la laïcité de l'État en matière de subvention ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir la campagne ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la Municipalité autorise le prêt de matériel, de main d'œuvre et la location de salles gratuites au Comité de la campagne « Sauvons Notre Église » de Saint-Joseph.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-360 Diocèse de Valleyfield : invitation au 66^e souper annuel du Prêt d'honneur

ATTENDU l'invitation du diocèse de Valleyfield à participer au 66^e banquet annuel du Prêt d'Honneur qui se déroulera le 18 novembre prochain au Centre communautaire Wilson à Coteau-du-Lac;

ATTENDU QUE le Prêt d'Honneur a pour but d'aider les étudiants du diocèse de Valleyfield qui entreprennent ou poursuivent des études postsecondaires à temps plein et d'une institution reconnue par le ministère de l'Éducation;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE VERSER un don au montant de 70\$ représentant le coût du billet dans le cadre du 66^e banquet annuel du Prêt d'Honneur organisé par le diocèse de Valleyfield.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-361 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : acceptation

ATTENDU les demandes de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposées au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont recommandé unanimement l'acceptation des PIIA lors de leur réunion du 18 septembre 2023;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance des esquisses déposées avant la présente séance du Conseil;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx

Et résolu

D'ACCEPTER les demandes de PIIA déposées pour les propriétés suivantes :

Adresse	Nature de la demande	Décision
124, rue Bissonnette	Revêtement de toiture	Acceptée
chemin du Fleuve (lot 6 582 835)	Nouvelle construction	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2023-10-362 Autorisation à BC2 pour la signature et la délivrance de permis et certificats

ATTENDU la résolution numéro 2023-09-342 octroyant une enveloppe budgétaire supplémentaire à BC2 pour une assistance professionnelle en urbanisme – prêt de personnel;

ATTENDU QU'une nouvelle ressource professionnelle est attribuée à la Municipalité;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

D'AUTORISER Audrey Dubord-Arsenault, employée de BC2, à signer et délivrer des permis et certificats pour et au nom de la Municipalité des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2023-10-363 Avis de motion et dispense de lecture - règlement numéro 488-1-2023 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 et ses amendements afin d'ajouter les zones H-31, H-33, C-2, C-3, C-7 et P-3 au territoire assujetti

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] La conseillère, Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 488-1-2023 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 et ses amendements afin d'ajouter les zones H-31, H-33, C-2, C-3, C-7 et P-3 au territoire assujetti;

[2] Un projet de ce règlement est adopté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2023-10-364 Adoption du projet de règlement numéro 488-1-2023 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 et ses amendements afin d'ajouter les zones H-31, H-33, C-2, C-3, C-7 et P-3 au territoire assujetti

ATTENDU QUE le règlement numéro 488-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est entré en vigueur le 8 septembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le Code municipal du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et que le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère qu'il est souhaitable de permettre la présentation de PPCMOI dans les zones H-31, H-33, C-2, C-3, C-7 et P-3 en raison de son potentiel de densification;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la présente séance ordinaire du 10 octobre 2023;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été dûment remise à tous les membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la conseillère, Julie Paradis, a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance du 10 octobre 2023;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 488-1-2023 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 488-2022 et ses amendements afin d'ajouter les zones H-31, H-33, C-2, C-3, C-7 et P-3 au territoire assujetti

QUE le texte du règlement numéro 488-1-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2023-10-365 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 499-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 310 000\$ relatif à la rénovation du Pavillon des bénévoles

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] La conseillère, Julie Paradis, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 499-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 3 310 000\$ relatif à la rénovation du Pavillon des bénévoles;

[2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

2023-10-366 Adoption du règlement numéro 315-2-2023 modifiant le règlement numéro 315-2009 et ses amendements décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement est la taxe municipale pour le 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité a dûment adopté le règlement numéro 315-2009 par lequel elle impose sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe payable par le client du service et diverses règles applicables à ce règlement;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} août 2016, le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 est établi à 0.46\$ par mois par numéro de téléphone;

ATTENDU QUE le gouvernement a édicté le 6 septembre 2023, le Règlement modifiant le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;

ATTENDU QUE conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités locales ajustent en conséquence leur propre règlement municipal portant sur la taxe pour le 9-1-1;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 10 novembre 2023 pour transmettre leur règlement pour fins d'approbation à la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 315-2-2023 modifiant le règlement numéro 315-2009 et ses amendements décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

QUE le texte du règlement numéro 315-2-22023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

2023-10-367 **Format légal Notaires et conseillers juridiques Inc. : mandat de services professionnels pour la préparation de l'acte de cession et l'inscription au Registre foncier du Québec du Pavillon des bénévoles (anciennement centre récréatif) sis sur le lot 5 437 909 du cadastre du Québec**

ATTENDU le protocole d'entente sur la construction et l'administration d'un centre récréatif dûment signé devant le notaire Me Jean-Pierre Ménard, B.A., L.L.L. le 10 février 1997 entre la Municipalité des Cèdres et le Club Optimiste Les Cèdres Inc.;

ATTENDU QUE l'article 3 de l'entente stipule que Le Club Optimiste Les Cèdres Inc. s'engage à céder à la Municipalité ledit centre pour la somme de 1\$;

ATTENDU QUE l'article 4 de l'entente stipule que la Municipalité demeure seule propriétaire de la bâtisse érigée sur le terrain lui appartenant à compter de la cession prévue;

ATTENDU l'absence d'inscription de l'acte de cession de la bâtisse au Registre foncier du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de légaliser le titre de propriété de la bâtisse;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE MANDATER le cabinet Format légal Notaires et conseillers juridiques Inc. pour la préparation de l'acte de cession et l'inscription au Registre foncier du Québec du Pavillon des bénévoles (anciennement centre récréatif) sis sur le lot 5 437 909 du cadastre du Québec;

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres tous les documents inhérents à la cession et l'inscription au Registre foncier du Québec du Pavillon des bénévoles (anciennement centre récréatif) sis sur le lot 5 437 909 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-368 **Annulation de l'appel d'offres sur invitation AO 2023-09 relatif au contrat pour les travaux de rehaussement de l'intersection des chemins du Fleuve et Saint-Féréol**
Projet numéro 2023-600-04

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 13 septembre 2023 conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 5 octobre 2023 dont les montants déposés atteignent le seuil d'une dépense qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique conformément au Règlement décrétant le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, le délai minimal de réception des soumissions et le plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance de celles-ci ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE le Conseil municipal annule l'appel d'offres numéro AO 2023-09 relatif au contrat pour les travaux de rehaussement de l'intersection des chemins du Fleuve et Saint-Féréol.

Adopté à l'unanimité

2023-10-369 Consultants Blitz inc. : offre de services professionnels en ingénierie – agrandissement du Pavillon des bénévoles

Projet numéro 2022-400-05

ATTENDU le projet de modernisation du Pavillon des bénévoles ;

ATTENDU la nécessité de procéder à l'agrandissement du Pavillon des bénévoles afin de répondre au besoin ;

ATTENDU QUE le contrat est octroyé de gré à gré conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Michel Proulx
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

DE MANDATER Consultants Blitz inc. pour la confection des plans et devis au coût de 5 520\$ (taxes en sus), tel qu'il appert à l'offre de services professionnels numéro 2023-25 049.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus (excédant de fonctionnement non affecté) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-370 Sciage de Béton Dorion Inc. : octroi du contrat pour des travaux de sciage, retrait et disposition de structures en béton à la station d'aqueduc du Fleuve

Projet numéro 2021-600-05

ATTENDU la nécessité de procéder au sciage de deux structures en béton afin de recevoir les filtres aux sables verts à la station d'aqueduc du Fleuve ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Jacques Bouchard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'OCTROYER le contrat pour le sciage, le retrait et la disposition de deux structures en béton à la station d'aqueduc du Fleuve à Sciage de Béton Dorion Inc. au montant de 2 500\$ (taxes en sus) tel qu'il appert à la soumission numéro S-535.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au règlement d'emprunt numéro 491-2022 pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-371 Démission de Jocelyn Délisle à titre de pompier à temps partiel

ATTENDU la lettre de démission de Jocelyn Délisle à titre de pompier à temps partiel en date du 8 septembre 2023;

ATTENDU QUE la démission est effective au 8 septembre 2023;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

D'ENTÉRINER la démission de Jocelyn Délisle au sein du Service de sécurité incendie en date du 8 septembre 2023;

DE REMERCIER Jocelyn Délisle pour sa participation des 19 dernières années au sein de la brigade incendie de Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

2023-10-372 Entérinement de l'embauche de Marco Leclerc à titre de journalier/ouvrier, permanent/temps plein au Service des travaux publics

ATTENDU la résolution reconduisant le contrat de travail de Marco Leclerc à titre de journalier/ouvrier temporaire jusqu'au 31 octobre 2023 inclusivement;

ATTENDU les besoins en personnel au sein du Service des travaux publics;

ATTENDU la signature de la convention collective des employés de voirie 2023-2027;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

D'ENTÉRINER l'embauche de Marco Lerclerc à titre de journalier/ouvrier, permanent/temps plein au Service des travaux publics selon les conditions prévues à la convention collective des employés de voirie 2023-2027;

QUE la date d'embauche est rétro effective au 12 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-373 Nomination de Pier-Olivier Henuset à titre de contremaître par intérim du Service des travaux publics

ATTENDU la vacance du poste de contremaître du Service des travaux publics ;

ATTENDU la nécessité d'assurer un intérim jusqu'à ce que le poste soit comblé ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer temporairement le coordonnateur des Services techniques et infrastructures au poste de contremaître par intérim ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Loïc Dewavrin
Et résolu

DE NOMMER Pier-Olivier Henuset, chargé de projet et coordonnateur des Services techniques et infrastructures à titre de contremaître par intérim des Service des travaux publics, et ce pour la période du 16 octobre au 30 novembre 2023.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel (activités de fonctionnement) pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et greffier-trésorier

2023-10-374 Éditions Média Plus Communication : autorisation de signature du contrat d'édition de la revue municipale Le Jaseur pour les années 2024 et 2025

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite publier et distribuer son bulletin municipal Le Jaseur des Cèdres ;

ATTENDU QUE la Municipalité fournit le contenu rédactionnel, mais souhaite confier à Éditions Média Plus Communication la recherche de la publicité nécessaire à son financement ainsi que son édition ;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer le contrat d'édition de la revue municipale Le Jaseur pour les années 2024 et 2025 avec Éditions Média Plus Communication.

Adopté à l'unanimité

**2023-10-375 Autorisation de signature de l'entente relative à des travaux municipaux
*Construction PL Langevin***

ATTENDU la demande de Construction PL Langevin de procéder à des travaux relatifs à l'allongement du réseau municipal d'égout afin de desservir les trois lots subdivisés suivants : 6 531 257, 6 531 258 et 6 531 259;

ATTENDU QUE les travaux consistent à effectuer une excavation, à allonger le réseau municipal d'égout sanitaire pour effectuer les branchements et au remblai de la conduite;

ATTENDU QUE les travaux incluent la remise en état du fossé, de la chaussée et des autres éléments qui pourraient être endommagés lors des travaux;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de régir les travaux conformément au règlement numéro 275-2006 sur les ententes de travaux municipaux;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'AUTORISER le maire, Bernard Daoust et le directeur général et greffier-trésorier, Jimmy Poulin, à signer pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, l'entente relativement aux travaux municipaux, et ce conditionnellement au dépôt de tous les documents mentionnés à l'entente.

Adopté à l'unanimité

**2023-10-376 Demande de permis concernant le projet de conversion de système
d'éclairage au Del
*Ministère des transports et de la mobilité durable***

ATTENDU QUE la Municipalité veut participer à la réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la Municipalité veut réduire son empreinte écologique;

ATTENDU QUE la Municipalité veut prendre un tournant vert;

ATTENDU le projet de conversion de luminaires au Del sur le territoire de Les Cèdres ;

ATTENDU QUE quatre luminaires sont situés dans l'emprise du ministère des Transports et de la mobilité durable soit deux à l'intersection du chemin Saint-Dominique et la route 340 et deux à l'intersection du chemin Saint-Antoine et la route 338 ;

Il est proposé par Loïc Dewavrin
Appuyé par Jacques Bouchard
Et résolu

QUE la Municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au Ministère ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

QUE la Municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des luminaires de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports;

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

Adopté à l'unanimité

2023-10-377 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour l'année 2024-2025

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et de 6 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Lyndsay Simard
Appuyé par Julie Paradis
Et résolu

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Adopté à l'unanimité

Période de questions aux citoyens : 20h28 à 20h45

Parole aux élus municipaux

2023-10-378 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Julie Paradis
Appuyé par Lyndsay Simard
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h28.

Adopté à l'unanimité

Bernard Daoust
Maire

Jimmy Poulin
Greffier-trésorier